Haussonville info juin 2024

Le Syndicat des Eaux communique

SYNDICAT DES EAUX EURON MORTAGNE

Interruptions de service sur Haussonville

Haussonville a récemment subi des coupures d'eau du fait de casses répétées dues à la forte pression dans la conduite d'adduction qui alimente le réservoir de Saint-Mard via la commune.

Face à ces événements imprévisibles, le syndicat des eaux Euron Mortagne et le concessionnaire (SAUR) font tout leur possible pour intervenir rapidement et ainsi minimiser la durée des interruptions de service.

Principaux investissements

Après une année consacrée au renouvellement de canalisations sur les communes de Villacourt, Damas-aux-Bois et Essey-la-Côte, le syndicat des eaux s'attèle à démolir l'ancienne station de traitement, à la création d'un chemin d'accès au réservoir de Rozelieures et à l'implantation d'une vingtaine de compteurs de sectorisation télégérés supplémentaires destinés à améliorer la surveillance des débits de nuit pour détecter et réparer les fuites plus rapidement.

Il prépare également la mise en conformité des châteaux d'eau et réservoirs pour sécuriser les interventions du personnel d'exploitation ainsi que la réalisation d'un diagnostic global du système d'alimentation exigé par l'Agence de l'eau Rhin Meuse comme préalable à toute nouvelle demande de subvention.

Viendront ensuite des travaux de renouvellement de canalisations d'adduction entre Rozelieures et Saint-Boingt et sur Gerbéviller.

Transfert de la compétence « eau potable » aux communautés de communes

Au 1er janvier 2026, la commune ne siégera plus au syndicat des eaux. Elle y sera représentée par la communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle dont elle est membre.

A cette occasion, le périmètre du syndicat des eaux Euron Mortagne devrait s'élargir aux territoires de quelques communes voisines. Les modalités pratiques de cette transition (prévue par la Loi) sont en cours de réflexion.

Actualisation de la grille tarifaire « eau potable » au 01/01/2024

Pour 2024, comme pour 2023, la part « syndicat des eaux » n'a pas augmenté, bien que les recettes escomptées pour financer les investissements s'avèrent moins importantes que prévu du fait de la baisse des consommations. L'Agence de l'eau n'a pas non plus augmenté le montant de sa redevance.

En revanche, la part « concessionnaire » (exploitant SAUR) a bénéficié de l'actualisation de sa rémunération telle que prévue au contrat pour suivre l'inflation à hauteur d'environ 10% par rapport à 2023.

Le prix du m3 pour une consommation de 120 m3 (indicateur officiel 2024) est de 4,55 € TTC, soit une augmentation globale de ce prix de 2,2%. Le détail du prix par tranches de consommation figurera sur les factures de juillet 2024 et sera disponible dans le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) qui sera publié en septembre sur le site Internet du syndicat des eaux Euron Mortagne et sur celui de l'Observatoire National des services d'eau et d'assainissement (SISPEA).

Le Président,
Nicolas GERARD